



L'EUROPE : COMMENT SORTIR DE LA CRISE ?

par Monsieur Gaston E. THORN

President de la Commission des Communautés européennes

* *
*

Institut Royal des Relations Internationales
Bruxelles, le 22 novembre 1983

Mesdames
et
Messieurs,

Je suis très sensible à l'occasion qui m'est donnée de parler aujourd'hui devant vous des voies et moyens par lesquels la Communauté européenne pourra - si elle le veut, - sortir progressivement mais de façon irréversible, des crises multiples auxquelles elle est confrontée depuis maintenant plusieurs années.

Des crises - et non la crise - car je crois qu'il faut absolument distinguer entre plusieurs niveaux selon qu'ils dependent de façon plus ou moins étroite de ce que l'on peut appeler le "système communautaire", c'est-à-dire cet ensemble original d'objectifs et de règles communes, de processus de décision et de moyens budgétaires consacrés à la réalisation de politiques et d'actions communes.

Cette distinction ne signifie

Cette distinction ne signifie évidemment pas que l'on puisse artificiellement isoler telle ou telle dimension des crises superposées qui affectent tous et chacun des Etats membres de la Communauté. Mais plutôt qu'il faut avoir le courage de sérier les problèmes pour les traiter sérieusement et de la façon la plus appropriée.

La crise du "système communautaire" peut paraître ésotérique et peut être même dérisoire au citoyen européen confronté aux dures réalités économiques et à l'inquiétude que tout homme ne peut s'empêcher de ressentir face à la frénésie d'armement, à la multiplication et à l'aggravation des conflits locaux mais meurtriers, à la généralisation du terrorisme sanglant comme moyen d'expression politique... Mais c'est pour cela qu'il faut la résoudre vite, face à toutes les autres crises qui obsèdent l'homme politique que je suis.

Que de temps perdu faute de regarder les problèmes en face, avec objectivité et détermination. Que de temps perdu à ne pas vouloir regarder, ne pas vouloir écouter. On a cru enterrer les problèmes, mais ils ressurgissent au plus mauvais moment, en pleine crise économique,

sociale, politique. C'est une

sociale, politique. C'est une bien grave responsabilité devant l'histoire de nos peuples.

Je tenais à rappeler ces vérités essentielles qui n'atteignent pas suffisamment jusqu'ici les sphères technocratiques où l'on élabore péniblement de savants compromis, faits de termes ambigus, trop souvent incompréhensibles au commun des mortels.

Les compromis étriqués sont depuis plusieurs années déjà le poison qui lentement paralyse la Communauté.

Léo TINDEMANS ici présent avait bien vu et bien dit, il y a déjà près de dix ans, les symptômes de cette maladie mortelle lorsqu'il plaidait pour l'Union Européenne... Monsieur TINDEMANS, vous aviez raison et je tenais à l'affirmer ici ce soir afin de mieux situer la portée des réformes que nous devons entreprendre.

+ +

+ .

"La crise" sur laquelle la Commission que je préside fait porter l'essentiel de son action depuis le

Conseil de Stuttgart

Conseil de Stuttgart en Juin dernier est celle du système communautaire lui-même. Et c'est de cela que Je vais vous parler maintenant de façon aussi précise et objective que possible à deux semaines seulement du Conseil Européen d'Athènes.

Malgré les retards, une négociation interne à la Communauté s'est engagée à Stuttgart en Juin dernier. Vous en connaissez les grands thèmes :

Deux de remise en ordre et d'adaptation de ce qui existe :

- . réforme de la politique agricole commune
- . accroissement de l'efficacité des actions structurelles de la Communauté

Deux tournés vers l'avenir :

- . lancement de politiques et d'actions dites nouvelles mais surtout destinées à renforcer la compétitivité de nos industries.
- . financement équilibré et équitable d'une Communauté rénovée et élargie, avec bien sûr, le "cas particulier" qui constitue la correction de ce que l'on appelle, sans bien savoir les mesurer, les "déséquilibres inacceptables".

Remarquons au passage que deux thèmes majeurs, celui de l'élargissement et celui du processus décisionnel sont absents du mandat de Stuttgart. J'y reviendrai cependant, car ils sont essentiels pour l'avenir de la Communauté.

Je considère que l'objectif de la négociation en cours est double :

- . rationaliser le fonctionnement du système communautaire,
- . le mettre de nouveau en mesure d'apporter toute sa contribution à la solution de problèmes qui le dépassent, croissance économique, chômage, investissement, compétitivité industrielle, convergence économique, stabilité des prix et des monnaies ...

Un tel objectif , ambitieux mais réaliste, ne peut être un objectif passager, que l'on traite en l'espace de six mois. Il demande un effort soutenu et la conscience claire des étapes qu'il implique et qui sont toutes des conditions nécessaires sans être jamais des conditions suffisantes.

La Communauté ne peut échapper à cette

La Communauté ne peut échapper à cette problématique fondamentale, qui touche à sa raison d'être. Ni en cas d'échec, ni même en cas de succès à Athènes.

Cela veut dire qu'il vaut peut-être mieux échouer, en apparence - à une date déterminée - mais en étant à la recherche de réelles solutions aux vrais problèmes auxquels la Communauté est confrontée, qu'obtenir un succès fait de faux-semblants et de déclarations ambiguës. Vous avouerez-je que parfois je me surprends à penser qu'une vraie crise ouverte, une vraie secousse, nous serait salutaire. Mais l'époque est dangereuse et l'effort à accomplir doit être poursuivi de façon déterminée, sans relâche et sans complaisance.

Si la Commission est critiquée parce qu'elle dit et explique les difficultés telles qu'elles sont, alors tant mieux. Sa logique ne peut pas être celle du compromis à tout prix. Ce serait une erreur et plus encore une faute.

C'est ma conviction profonde. C'est aussi celle qui sous-tend toutes les propositions présentées au Conseil spécial chargé de la préparation du Conseil Européen d'Athènes. Constat sans complaisance, recherche de

solutions efficaces et équilibrées

solutions efficaces et équilibrées conciliant l'expression de l'intérêt communautaire et la prise en compte des spécificités nationales. C'est le schéma retenu pour chacun des quatre volets de la négociation en cours.

La politique agricole commune constitue l'une des principales réalisations de la Communauté mais elle doit être adaptée. Non pas en premier lieu parce qu'elle représente les deux tiers des dépenses communautaires (ce déséquilibre est imputable à la faiblesse ou à l'absence des autres politiques et actions communes) mais parce qu'un décalage structurel croissant se creuse entre l'évolution des débouchés (fortement influencés par les données démographiques d'une part et la solvabilité des clients potentiels d'autre part) et l'évolution des quantités produites bénéficiant de progrès soutenus de la productivité et de la modernisation des techniques et des exploitations (la consommation croît à long terme au rythme de 0,5 % par an tandis que la production dans la Communauté croît au rythme de 1,5 à 2 % par an).

Ce constat n'est pas, bien au contraire, un constat d'échec.

Il implique cependant une adaptation

Il implique cependant une adaptation de la politique agricole, c'est-à-dire de nouvelles voies et de nouveaux moyens pour réaliser les objectifs inscrits dans le Traité de Rome et qui demeurent. La rationalisation de la politique agricole commune s'imposait depuis plusieurs années déjà, ainsi qu'en témoignent plusieurs documents présentés par la Commission et notamment son aide-mémoire d'octobre 1981.

Les avertissements ne furent hélas pas entendus, une conjoncture heureuse et une évolution favorable du taux de change du dollar suffirent à les faire oublier. Pendant ce temps, la situation économique générale a continué à se détériorer, et c'est au plus mauvais moment, alors que l'emploi industriel diminue, qu'il faut trancher.

La tension qui caractérise et continuera de caractériser le budget communautaire ne permet plus en effet de reculer. Les données disponibles pour 1984 et les estimations approfondies pour 1985 montrent clairement que pour rester dans la limite de 1 % de l'assiette TVA (ce qui constitue plus de la moitié des ressources propres de la Communauté), il faudra maîtriser la

dépense agricole ou faire des arbitrages..

dépense agricole ou faire des arbitrages très sévères sur les autres politiques (Fonds structurels - Feder, Fonds social -, politiques nouvelles).

Tenir deux années encore dans la contrainte budgétaire ainsi imposée implique à tout le moins que les propositions faites par la Commission en matière agricole entrent en vigueur dès le début des campagnes 1984-1985 et que l'adaptation des prix agricoles soit elle-même extrêmement prudente pendant plusieurs années consécutives.

Face à cette situation la solution de facilité aurait consisté à rechercher des palliatifs, la Commission a choisi au contraire d'insérer la politique agricole commune dans un cadre rationnel à long terme.

Il ne serait pas rationnel de continuer à accorder des garanties illimitées de prix et d'intervention dans un contexte de stagnation ou de régression de la demande.

Il ne serait pas rationnel d'augmenter les prix agricoles sans tenir compte de la situation des marchés, de la contrainte budgétaire et des grands équilibres économiques.

Il faut démanteler les Montants Compensatoires ..

Il faut démanteler les Montants Compensatoires Monétaires qui à la longue entraînent des distorsions de concurrence. Il faut vérifier systématiquement l'efficacité réelle des aides et primes accordées jusqu'ici à différentes productions.

Et tous ces efforts internes doivent pouvoir s'appuyer sur une politique commerciale équilibrée tenant compte de la nécessaire coopération internationale mais aussi de la promotion des exportations et de l'exercice normal des règles en vigueur au sein du Gatt et auxquelles la Communauté a souscrit.

Certes, cela sera dur et il serait certainement excessif de prétendre que cette approche a été dans sa totalité approuvée d'emblée et avec enthousiasme par tous les Etats membres. Des sacrifices seront inévitables, mais la crise est générale qui impose que tous les secteurs d'activité - la sidérurgie, le textile, les chantiers navals, l'automobile ... et aussi l'agriculture - s'adaptent aux réalités de la compétition internationale.

Des progrès très importants ont été accomplis dans cette douloureuse prise de conscience. Il convient

de poursuivre, tant il est vrai qu'il s'agit

de poursuivre, tant il est vrai qu'il s'agit là d'une mutation essentielle et qui concerne dans la Communauté actuelle quelque 8 millions de personnes occupées dans l'agriculture.

Dans le même temps cependant, plus de 10 millions d'autres personnes sont sans emploi à cause largement de la stagnation économique due notamment à la faiblesse des investissements et au manque de compétitivité de nos industries.

Ce défi aussi doit être relevé et c'est pourquoi la Commission a proposé- outre les efforts constants qu'elle déploie pour une meilleure coordination des politiques économiques générales - toute une série d'actions destinées à mettre la dimension communautaire au service du renforcement de la compétitivité industrielle.

Le constat sans complaisance c'est que dans le projet de Budget pour 1984 les crédits destinés à ce type d'action ne représentent (si l'on exclut la compensation britannique et allemande) qu'à peine plus de 3 % du total des dépenses, ce qui reflète combien la Communauté est, en tant que telle, désarmée pour

promouvoir les développements industriels ...

promouvoir les développements industriels nouveaux qui passent tous cependant par une exploitation rationnelle de la dimension européenne.

Cela signifie un grand marché unifié pour les biens, les services et les capitaux, des marchés publics ouverts (alors que les gouvernements nationaux en contrôlent aujourd'hui plus de 60 %), un cadre macro-économique cohérent, des systèmes fiscaux plus homogènes, l'adaptation sans régression des droits sociaux, la stabilité des relations de change à l'intérieur de la Communauté et vis-à-vis des grands partenaires industrialisés, des stratégies cohérentes définies au plan communautaire, la coordination et le monitoring des efforts nationaux ...

Des progrès importants ont été accomplis depuis le Conseil Européen de Stuttgart. Le programme Esprit a quasiment été adopté, il devrait en être de même rapidement du programme cadre de Recherche-Développement et de son enveloppe financière.

Une stratégie communautaire pour les télécommunications et les biotechnologies sera la suite logique de ces premiers pas vers un véritable espace européen de la recherche, de la technologie et de l'industrie. Elle sera accompagnée d'actions et de mesures propres à faciliter les regroupements d'entreprises, la définition

de normes communes, l'utilisation ...

de normes communes, l'utilisation et la diffusion large des technologies avancées. Il y faudra aussi des progrès significatifs dans le développement d'une politique commune des transports, au sujet de laquelle les Etats membres hésitent depuis si longtemps que le Conseil fait l'objet d'un recours en carence de la part de l'Assemblée européenne.

Les développements souhaitables de l'action communautaire sont maintenant bien balisés en chacune de ces matières et les derniers obstacles à des décisions du Conseil Européen d'Athènes ou y faisant directement suite devraient pouvoir être levés.

Les nouvelles technologies, l'unification du marché, indispensables au renforcement de la compétitivité industrielle et donc au redémarrage soutenu et durable de l'activité industrielle ne sauraient toutefois dispenser la Communauté de poursuivre l'effort entrepris pour le développement des régions les moins favorisées et pour le soutien aux personnes privées d'emplois.

Cette action, dite structurelle, s'appuie jusqu'ici sur quatre instruments principaux. Trois Fonds, le Fonds-orientation, le Fonds social et le Feder, et la Banque européenne d'investissement.

Le constat sans complaisance

Le constat sans complaisance c'est que les Fonds structurels apparemment dotés de moyens budgétaires importants et en croissance rapide (827 Mio Ecus en 1975, plus de 4.200 Mio Ecus en 1982) n'ont en fait qu'un caractère subsidiaire par rapport aux dépenses nationales dans les mêmes domaines et souffrent - à l'exception du Feoga-orientation - d'un manque notoire de conditionnalité qui les font ressembler davantage à des caisses de redistribution financière qu'à de véritables instruments de développement et d'ajustement structurel.

Les propositions présentées par la Commission, notamment celle de réforme du Fonds de développement régional, ont donc visé essentiellement à redonner à ces instruments la capacité de remplir leur vocation première en les mettant en priorité au service des priorités communautaires. Ceci exclut le simple remboursement, pratiqué jusqu'ici, de dépenses nationales liés à des projets ponctuels. Ceci rend par contre indispensable une concentration sur des programmes conformes à l'intérêt communautaire, dans les zones et régions les plus défavorisées et avec - lorsque nécessaire - des taux de subvention ou de crédit eux-mêmes renforcés.

Là aussi des progrès substantiels ...

Là aussi des progrès substantiels ont été réalisés dans le sens préconisé par la Commission et la réunion d'Athènes devrait permettre sinon de finaliser un accord du moins de confirmer les orientations précises suivant lesquelles un accord en bonne et due forme pourra ensuite rapidement être conclu.

Vous penserez peut-être que dans ces conditions la Communauté est effectivement sur la voie d'un accord solide et durable et que le succès du prochain Conseil Européen devrait se juger surtout à sa capacité de maintenir l'impulsion réelle donnée à Stuttgart.

Je crois qu'effectivement ça devrait être le cas, s'il n'y avait un dernier volet de la négociation, sur lequel les feux de l'actualité se braquent et qui risque, s'il ne peut faire à temps l'objet d'un accord, d'entraîner l'échec de tout le reste. Ou du moins de donner l'impression d'un échec total.

Ce dernier volet de la négociation c'est celui du financement avec son double aspect. D'une part, la fixation d'un nouveau plafond pour les ressources propres. Ce plafond exprimé comme une part de l'assiette TVA est aujourd'hui encore égal à 1 %,

c'est-à-dire à la limite, quelque peu

c'est-à-dire à la limite, quelque peu arbitraire fixée par le Conseil en 1970, avant le premier élargissement.

Les difficultés budgétaires actuelles, la perspective de l'élargissement, la maîtrise de la dépense agricole, le lancement des politiques nouvelles, la poursuite de l'action structurelle en faveur des zones et régions les moins développées, montrent à l'évidence que l'activité communautaire ne pourra se développer de façon satisfaisante sans un relèvement de ce plafond. La Commission estime pour sa part que dans une première étape - suffisamment longue - il pourrait être fixé à 1,4 % avec ensuite des tranches supplémentaires de 0,4 %. Il ne s'agit pas d'un chiffre mythique, mais d'une évaluation de ce que seront d'ici la fin de cette décennie les besoins financiers réels d'une Communauté élargie et renouvelée.

Le Conseil n'a jusqu'ici que peu discuté ce problème même si certains Etats membres ont avancé des chiffres nettement supérieurs à celui proposé par la Commission. Beaucoup considèrent que cette question ne pourra être abordée qu'en fin de parcours, une fois que les lignes d'un accord se dessineront plus clairement sur tous les autres thèmes et particulièrement sur l'autre aspect du

financement c'est-à-dire la mise en oeuvre

financement c'est-à-dire la mise en oeuvre d'une solution durable au problème - qui empoisonne la vie de la Communauté - des déséquilibres budgétaires.

Les thèmes précédents sont essentiels pour la dynamique de la Communauté. Celui-ci est essentiel pour la dynamique de la négociation sur l'avenir de la Communauté. C'est plus qu'une nuance. Il faut le régler une fois pour toutes pour ne plus avoir jamais à y revenir.

Sans doute n'existe-t-il pas une méthode unique, parfaitement objective et qui s'imposerait à tous pour mesurer les déséquilibres budgétaires, en déduire le droit à compensation du ou des Etats membres concernés et définir le mode de financement d'une telle compensation. Plusieurs critères peuvent être justifiés qui ne conduisent pas au même résultat final.

Cependant, Je tiens à redire combien, s'il nous paraît justifié de corriger, dans un esprit communautaire, les déséquilibres réellement excessifs et insupportables, il nous paraît tout autant injustifié et dangereux de vouloir ramener la mesure des coûts et des avantages liés à l'appartenance à la Communauté à la seule arithmétique budgétaire. Il ne faudrait pas qu'à l'avenir des dis-

cussions pointilleuses et stériles

cussions pointilleuses et stériles sur tel ou tel solde financier mineur, viennent empêcher la réflexion constructive sur les vrais problèmes et les décisions communes qui s'imposent.

Il faut donc chercher ensemble, honnêtement, et dans une vision communautaire, à s'approcher de la solution la meilleure en gardant à l'esprit qu'elle devra être suffisamment durable pour garantir la paix budgétaire sans laquelle la Communauté élargie et renouvelée ne pourra jamais jouer son véritable rôle. Pour cela une règle précise assurant l'équilibre des charges budgétaires doit être inscrite dans les Traités.

C'est dans ce but que la Commission s'est jointe à plusieurs Etats membres dans la recherche d'une vraie solution. Cela signifie d'abord une mesure des éventuels déséquilibres tenant compte pleinement du fait que l'on est engagé à construire ensemble une Communauté. La comptabilité des "soldes nets" ne devrait même pas pouvoir être évoquée, tant elle est étrangère à l'esprit communautaire. Les vrais déséquilibres sont ceux de l'absence et de l'insuffisance de politiques et d'actions communes. La vraie solution, c'est la réforme de la politique agricole, le lancement des politiques nouvelles et la mise en oeuvre d'une solidarité plus efficace

pour soutenir les zones et régions

pour soutenir les zones et régions défavorisées. Alors, en attendant et sans que jamais il puisse faire obstacle à la relance de la Communauté, il faut trouver un mécanisme transitoire qui rassure, afin de pouvoir progresser, ceux qui craignent que l'entreprise européenne leur coûte trop d'argent.

L'étude approfondie des différentes propositions nous a montré que très probablement il faudrait retenir une correction mixte combinant les recettes et les dépenses, ne mettant pas en cause le principe des ressources propres et donnant à chacun des garanties légitimes. C'est ce que nous avons proposé. Ca n'est pas, que je sache un crime de lèse-majesté.

Là aussi, malgré peut-être les apparences, un accord serait possible, mais il se jouera à Athènes entre les Chefs d'Etat et de gouvernement.

+ +

+ •

Au-delà, en supposant, hypothèse prudente et réaliste, que tous les problèmes ne soient pas réglés le 6 décembre prochain, comment rester dans la voie qui aura été tracée ? Comment maintenir la dynamique

sans laquelle la Communauté perdrait ...

sans laquelle la Communauté perdrait - peut-être de façon irréversible - sa crédibilité avec tous les risques de paralysie et de déliquescence que cela comporterait ?

C'est une question majeure qui continuerait de se poser même si Athènes était un succès. Elle continuerait de se poser d'abord parce que les quatre volets de la négociation en cours n'épuisent pas, loin s'en faut, la nécessaire adaptation du système communautaire. Elle continuerait de se poser aussi parce qu'une fois le système communautaire remis en ordre, complété et adapté, il restera à l'utiliser de manière efficace face aux grands problèmes économiques, sociaux, technologiques, régionaux, agricoles... auxquels la Communauté, en tant que telle, est censée apporter des éléments de solution.

Les deux questions majeures qui ne figurent pas explicitement dans le mandat de Stuttgart sont certainement celle de l'élargissement et celle du processus décisionnel de la Communauté. En ce qui concerne l'élargissement, son calendrier a été lié par le dernier Conseil Européen à celui de la ratification d'un nouveau plafond pour les ressources propres. Certaines délégations, et notamment la République fédérale d'Allemagne, ont particulièrement insisté sur ce lien. Cela va dans le sens des évaluations dont j'ai parlé précédemment au

sujet du nouveau plafond de 1,4 % de

sujet du nouveau plafond de 1,4 % de l'assiette TVA qui devrait permettre de couvrir jusqu'à la fin de la décennie les besoins financiers d'une Communauté élargie et renouvelée. Mais ce lien entre élargissement et nouveau plafond de ressources est aussi, dans l'autre sens, une des raisons pour lesquelles la négociation interne engagée à Stuttgart doit aboutir au plus vite. Aucune raison politique ou économique sérieuse ne peut maintenant justifier de retarder encore l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Les difficultés techniques que l'on connaît sur certains points encore en discussion pourraient certainement être résolues à bref délai si tous les préalables politiques étaient levés.

Mais l'élargissement de la Communauté ne peut signifier sa dilution. Il faudra dire clairement comment des civilisations, des sociétés, des géographies, des conceptions politiques différentes mettent en commun l'essentiel. A travers quels accords politiques, économiques, institutionnels. Sans quoi le cadre ancien, conçu en d'autres temps au sortir de la seconde guerre mondiale, ne tiendra pas.

L'élargissement, si on veut le réussir..

L'élargissement, si on veut le réussir, rend indispensable une réflexion constructive, suivie de décisions concrètes, sur la seconde question majeure ne figurant pas dans le mandat de Stuttgart : c'est-à-dire le processus décisionnel de la Communauté. Mais même sans élargissement, cette question aurait été centrale pour l'avenir de la Communauté européenne.

Les travaux récents l'ont mis en lumière de façon éclatante quand des propositions présentées depuis près de dix ans par la Commission et qui s'étaient enlisées dans les arcanes de groupes techniques sont subitement apparues essentielles au lancement de politiques nouvelles et au redressement de la compétitivité industrielle. La capacité de non-décision communautaire est énorme à partir du moment où des propositions sont détachées de leur contexte, traitées de manière isolée, sans une vision claire du rôle qu'elles devraient jouer dans un dispositif d'ensemble, à l'avantage de tous.

Curieusement, alors que cette expression est tellement à la mode, le processus décisionnel de la Communauté ne reflète pas l'interdépendance des problèmes et de leurs solutions. La compétitivité industrielle, pour prendre un exemple, dépend de toute une série de facteurs liés au cadre macro-économique, à la stabilité monétaire, à l'intégration financière, à la politique de recherche, à l'unification du

marché intérieur, à la politique de

marché intérieur, à la politique de concurrence, à la politique commerciale... et une mesure prise dans l'un de ces domaines peut être anihilée si elle ne s'insère pas dans une stratégie d'ensemble couvrant simultanément et de façon articulée tous les autres domaines. Ceci est une réalité incontournable. Et si les dossiers avancent séparément, le résultat économique global est aléatoire et peut-être même dommageable.

Comment adapter nos processus décisionnels au traitement efficace de "blocs stratégiques" impliquant la mise en oeuvre simultanée de plusieurs mesures dans différents domaines ?

La réponse peut-elle consister uniquement en des rendez-vous périodiques avec le Conseil Européen ? J'en doute.

Cette institution qui coiffe depuis quelques années le système communautaire est évidemment indispensable, mais on ne peut raisonnablement lui demander de trancher toutes les questions. Ce n'est pas son rôle. Il lui revient de fixer les orientations et de donner les impulsions politiques.

Il faut que toute la "chaîne décisionnelle" depuis la conception jusqu'à l'accord, en passant par la proposition et la consultation s'adapte aux nouvelles réalités.

Sans quoi elle ne pourra fonctionner

Sans quoi elle ne pourra fonctionner que par à coups et avec une grande perte d'efficacité.

Il faut qu'au moment de décider, l'intérêt commun ait effectivement plus de valeur que la somme des intérêts individuels. Cela doit se traduire dans les modalités d'exercice du pouvoir législatif communautaire jusqu'ici entièrement centralisé entre les mains du Conseil des Ministres.

La nécessaire adaptation du processus décisionnel de la Communauté ne s'impose pas en premier lieu à cause de l'élargissement mais à cause de la nature même des problèmes auxquels la Communauté doit faire face. Certaines querelles institutionnelles risquent fort de paraître dérisoires comparées aux défis que nous lance la crise économique. Il ne s'agit pas tant de savoir quel sera le nombre de Commissaires européens dans une Communauté à 12 que de savoir si la Commission saura ou non élaborer et proposer des stratégies adaptées composées de mesures cohérentes et articulées. Et le même genre de remarque vaut évidemment pour toutes les institutions... L'important est de répondre ensemble à la crise, de valoriser au maximum l'atout incomparable que constitue l'existence de la Communauté. L'industrie, l'agriculture, les technologies, les échanges commerciaux, les rapports de force ...

tout évolue et se modifie rapidement ...

tout évolue et se modifie rapidement, nos institutions ne peuvent rester à l'écart de ce mouvement si elles veulent y jouer un rôle.

Sans doute y a-t-il là un thème de réflexion important, déjà abordé par l'actuelle Assemblée européenne mais qui devrait être approfondi après l'élection de la nouvelle Assemblée, au niveau d'une enceinte appropriée réunissant, sans jamais les confondre, les principales institutions de la Communauté.

Parallèlement et plutôt qu'une Europe à géométrie variable - porteuse de tant de doutes sur la crédibilité d'une Communauté fondée il y a plus de vingt-cinq ans -, pourquoi les pays qui furent à l'origine de ce grand projet que nous tentons de sauver dans la tourmente actuelle, pourquoi ces pays ne donneraient-ils pas l'exemple de ce que peut produire plus de confiance réciproque et donc plus d'unité ? Ils montreraient ainsi aux autres comment lever les hypothèques institutionnelles qui brident le développement de la Communauté. Ils dépasseraient entre-eux la règle de l'unanimité, prévue par les Traités, mais qui devrait pouvoir être abandonnée une fois la décision prise de lancer une nouvelle action communautaire.

Ils démontreraient aussi combien

Ils démontreraient aussi combien une gestion à la majorité serait efficace pour relever les défis sans cesse renouvelés que lancent à nos sociétés et nos économies des mutations technologiques qui vont s'accélégrant. Ils enclencheraient probablement, et sans rien perdre de leur identité, une dynamique sans laquelle se concrétiseront, à nos dépens, les risques bien réels d'une dépendance accrue et de l'appauvrissement relatif qui l'accompagnerait avec toutes ses conséquences pour la place de l'Europe dans le monde.

La vitesse de réaction indispensable face aux problèmes actuels, exige que nos processus de décision soient repensés, que soit dépassée la querelle du soi-disant "Compromis de Luxembourg", qui s'est révélé de plus en plus pernicieux dans la Communauté des Neuf ou à Dix et qui condamnerait à la paralysie la Communauté élargie. Dans le même ordre d'idée et bien que l'importance en soit moindre, je me déclare nettement en faveur d'une limitation, à l'avenir, du nombre de commissaires européens à un seul par Etat membre.

+

+

+++

En conclusion, je voudrais dire que

En conclusion, je voudrais dire que si les difficultés de fonctionnement du système communautaire, difficultés budgétaires et difficultés décisionnelles sont certes complexes et doivent être traitées avec tout le soin nécessaire, elles apparaissent cependant bien minimes face aux enjeux du monde actuel. Quelle preuve de faiblesse ce serait que de ne pas parvenir à les régler, entre nous, rapidement et de façon satisfaisante !

C'est ce à quoi la Commission que je préside s'emploie avec détermination et sans jamais perdre de vue que son devoir est de s'attaquer aux vrais problèmes et de dire l'intérêt commun même si cela n'est pas toujours très spectaculaire et même si cela demande d'affiner sans cesse les analyses et les explications. C'est peut-être une tâche ingrate, c'est certainement une tâche indispensable.

Au-delà, et plus en homme politique qu'en tant que président de la Commission, je tiens à dire que quel que soit le résultat d'Athènes, la grande question qui se pose aujourd'hui, de façon pressante, aux peuples d'Europe, est celle de leur communauté de destin. S'ils ne parviennent pas à en prendre conscience à temps, ils sont condamnés au déclin. Cela veut dire qu'ils doivent ensemble relever tous les défis, cesser de s'attacher à des semblants de souveraineté et d'indépendance nationale, se mobiliser pour défendre ce

qu'ils ont en commun, leur vie démocratique.

qu'ils ont en commun, leur vie démocratique, leur richesse culturelle. Cela vaut bien, avant qu'il ne soit trop tard, quelques pas décisifs dans le sens de l'intégration économique et politique, y compris pour certains aspects des problèmes de sécurité et de défense d'une actualité hélas si brûlante.